

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

A une séance ordinaire tenue le 17 juin 2013 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire suppléant	Gilles Léonard
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Lucie Régimbald Bélanger
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux Claude Rodrigue

formant quorum;

EST ABSENT :

Monsieur le Maire	Michel Lagacé
-------------------	---------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire suppléant Gilles Léonard procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 319-06-2013
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec le retrait des items 5.2 et 5.3:

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période de question du public (L.C.V. 322)
- 3- Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2013
- 4- Règlements
 - 4.1 Consultation : Amendement au règlement de zonage 222-2008 pour permettre les garderies dans la zone P 219 (222-Q-05-2013)
 - 4.2- Consultation : Amendement au règlement de zonage 222-2008 pour interdire les gazons, pelouse ou herbe synthétique (222-R-05-2013)

- 4.3- Consultation : Amendement au règlement de lotissement 223-2008 afin d'abroger l'article 59 relatif aux opérations cadastrales impliquant des lots non protégés par droits acquis (223-A-05-2013)
- 4.4- Adoption: Amendement au règlement de circulation et de stationnement pour permettre le stationnement le long de la rue Saint-Denis au niveau du 94 Saint-Denis (SQ-03D-2013)
- 4.5- Adoption : Amendement au règlement SQ-05-2012 paix et bon ordre pour interdire la présence de chiens dans le périmètre formé des rues Filion, Principale, de l'Église et le stationnement de l'église (SQ-05B-2013)
- 4.6- Avis de motion : règlement d'emprunt suite à un jugement du Tribunal Administratif du Québec dans le dossier Dikranian contre la Ville de Saint-Sauveur (200 000 \$)
- 5- Soumissions
 - 5.1- Résultat des soumissions camion 6 roues 4 x 4
 - ~~5.2- Résultat des soumissions chargeur/souffleur~~
 - ~~5.3- Résultat des soumissions pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Achille entre Sainte-Marguerite et Saint-Joseph~~
 - 5.4- Résultat des soumissions contrôle et protection des animaux
- 6- Administration et Finances
 - 6.1- Indicateurs de gestions 2012 pour dépôt
 - 6.2- Mandat bureau de notaire pour l'acquisition des terrains adjugés à la Ville lors de la vente pour taxes en 2012
 - 6.3- Demande Chambre de Commerce : Vente trottoir deux fois l'an
 - 6.4- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre
- 7- Sécurité publique
- 8- Travaux publics et génie
 - 8.1- Autorisation pour la signature d'une servitude de conduite d'égout sur le lot 3 899 984 voisin de la rue Denofsky
 - 8.2- Autorisation pour la signature d'un protocole d'entente pour la construction de la rue dans le projet Pinède/Rivière-à-Simon
 - 8.3- Autorisation pour la signature d'un protocole d'entente pour la construction de rue projet de la Marquise phase 2
 - 8.4- Autorisation pour la signature d'un protocole d'entente pour la construction d'un stationnement municipal voisin de l'école de la Vallée
 - 8.5- Contrat d'entretien de génératrices 2013
- 9- Environnement -
 - 9.1- Deuxième avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts pour son budget d'opération 2013

- 10- Urbanisme (10.1 à 10.21 : *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 juin 2013*)
- 10.1 279, rue Principale : « 9086-6070 Québec inc. » Garde-corps, plans 2013-093
- 10.2-16, avenue de la Gare : « Carol à Gogo » Agrandissement plans 2013-094
- 10.3-150, chemin du Lac-Millette : « Gap » Nouvelle construction, plans 2013-095
- 10.4-105 L, avenue Guindon : « Les Factoreries Tanger » Nouvelle construction, plans 2013-096
- 10.5-228, rue Principale : « Axe Immobilier » Nouvelle construction, plans 2013-097
- 10.6-220, rue Principale : Revêtement extérieur, plans 2013-098
- 10.7-4, rue Dagenais : Galerie et fenêtres, plans 2013-099
- 10.8-126, chemin du Lac-Millette : « Carrefour IGA Extra » Nouvelle construction, plans 2013-100
- 10.9-164, chemin du Lac-Millette : « Banana Republic » Nouvelle construction, plans 2013-101
- 10.10-191, rue Principale : Peinture, plans 2013-113
- 10.11- 2 248, chemin Jean-Adam : « Les immeubles Marcil » Démolition, plans 2013-114
- 10.12-330, rue Principale : « Martin Legault notaire » Enseignes sur poteau et communautaire, plans 2013-103
- 10.13-423, rue Principale : « Via Capitale » Enseigne sur poteau, plans 2013-104
- 10.14-286, rue Principale : « Re/Max Laurentides » Enseigne sur poteaux, plans 2013-105
- 10.15-90, avenue de la Gare : « Resto Bar Grill chez Philippe » Enseignes sur poteau et à plat, plans 2013-106
- 10.16-200, rue Principale, local 2 : « Coiffure Passion » Enseigne suspendue, plans 2013-107
- 10.17-36, avenue Filion, local 203 : « Nancy Beaupré, coach professionnelle » Enseigne communautaire, plans 2013-108
- 10.18- 36, avenue Filion, local 203 : « Anne Gaudreau, coach de vie » Enseigne communautaire, plans 2013-109
- 10.19- Lotissement : Chemin du Lac-des-Becs-Scie Est : Lots 295-1 à 295-4 et 297-1 à 297-4, plans 2013-111
- 10.20- Dérogation mineure accord de principe 455, chemin du Lac-des- Chats : Plans 2013-112

- 10.21- Dérogation mineure: Rue Principale : « Le Groupe Interra inc.»
Plans 2013-092 *Période de question sur la dérogation mineure seulement*
- 10.22- Démolition du 121 Principale suite à un incendie «Consultation Desma inc» plan 2013-115
- 10.23- Acquisition de quatre (4) cases de stationnement pour le 56 de l'Église
- 10.24- Commission de toponymie demande d'officialisation de noms de rues
- 10.25- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mai 2013
- 11- Vie Communautaire
 - 11.1- Félicitations à Sylvie Legault suite à la réception du prix «Artisan de la fête Nationale» pour la région des Laurentides
 - 11.2- Autorisation de paiement de la facture concernant l'acquisition d'un module de skatepark (61 322,23 \$)
 - 11.3- Proclamation des journées de la culture
 - 11.4- Consentement pour la vérification des antécédents judiciaires
 - 11.5- Autorisation pour l'acquisition d'un rouleau compresseur pour les tennis
- 12- Ressources Humaines
 - 12.1- Embauche de surnuméraires Service des travaux publics et génie
 - 12.2- Engagement animateurs camp de jour
- 13- Correspondance
 - 13.1- Tournoi de golf de la Municipalité de Morin Heights: Comme par les années passées, la Ville se procure un (1) billet à titre de soutien aux organismes à but non lucratif de la Municipalité de Morin Heights
 - 13.2- Tournoi de golf du Mont Habitant : Comme par les années passées, la Ville se procure quatre (4) billets à titre de soutien pour le Musée du ski des Laurentides
 - 13.3- Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut : demande de subvention
 - 13.4- Congrès 2013 Fédération Québécoise des Municipalités 26, 27, 28 septembre
- 14- Points nouveaux
 - 14.1- Paiement de facture acquisition de ponceaux travaux de pavage 2013
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)
- 16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 320-06-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2013**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 321-06-2013 **CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT** **NUMÉRO 222-Q-05-2013 AMENDANT** **LE RÈGLEMENT DE ZONAGE** **NUMÉRO 222-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-Q-05-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire suppléant explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 322-06-2013 **CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT** **NUMÉRO 222-R-05-2013 AMENDANT** **LE RÈGLEMENT DE ZONAGE** **NUMÉRO 222-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-R-05-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire suppléant explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 323-06-2013
CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 223-A-05-2013 AMENDANT
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 223-2008 DE LA VILLE DE SAINT-SAUVEUR

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 223-A-05-2013 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 223-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire suppléant explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 324-06-2013
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-03D-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT
RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-03D-2013 amendant le règlement relatif à la circulation et au stationnement pour permettre le stationnement le long de la rue Saint-Denis au niveau du 94 Saint-Denis est adopté.

RÉSOLUTION 325-06-2013
ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-05B-2013
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE PAIX ET BON ORDRE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement amendant le règlement de paix et bon ordre numéro SQ-05B-2013 pour interdire la présence de chiens dans dans le périmètre formé des rues Filion, Principale, de l'Église et le stationnement de l'église est adopté.

AVIS DE MOTION 326-06-2013
RÈGLEMENT NUMÉRO 386-2013
RÈGLEMENT D'EMPRUNT
JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement d'emprunt numéro 386-2013 suite à la décision du tribunal administratif du Québec dans le dossier

Dikranian contre la Ville de Saint-Sauveur au montant de 200 000 \$. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 327-06-2013
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS :
ACQUISITION CAMION 6 ROUES 4 X 4

ATTENDU : L'ouverture des soumissions par le greffier en date du 4 juin 2013 à 11 h 00 pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4 x 4;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Ursula Kalaschnick agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Globocam inc	210 999,82 \$
Équipements Lourds Papineau inc	214 943,86 \$
Camions Excellence Peterbilt inc	240 661,07 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 6 juin 2013 ;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 384-2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme présentée par Globocam inc au montant de 210 999,82 \$ (taxes incluses) pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4 x 4 est acceptée.

RÉSOLUTION 328-06-2013
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
PROFESSIONNELS :
CONTRÔLE ET PROTECTION DES ANIMAUX

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour le contrôle et la protection des animaux en date du 11 juin 2013 à 11 h;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu une (1) soumission;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : le rapport au conseil du directeur général en date du 11 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels pour le contrôle et la protection des animaux est accordé à Service de protection canine des Monts le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 37 251,90 \$ (taxes incluses).

COMMENTAIRE 329-06-2013
INDICATEURS DE GESTION 2012

Le trésorier dépose auprès du conseil les indicateurs de gestion de la Ville de Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2012.

RÉSOLUTION 330-06-2013
ACQUISITION DES TERRAINS
ADJUGÉS À LA VILLE

ATTENDU Que le 13 juin 2012 la MRC des Pays-d'en-Haut a procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers;

ATTENDU Que les propriétés sans adjudicataire étaient remises à la Ville à savoir : les lots 3 621 592, 3 430 726, 3 431 442, 3 431 244, 4 518 785, P311, P318 et P310;

ATTENDU Que les propriétaires de ces immeubles avaient jusqu'au 13 juin 2013 pour effectuer le retrait de la vente de ces propriétés;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimentement résolu;

QUE: Le bureau de notaires Major, Lazure soit mandaté pour rédiger tous les documents pertinents pour que ces immeubles, adjugés à la Ville, deviennent sa propriété.

Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes.

RÉSOLUTION 331-06-2013
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES
À ÉMETTRE

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 13 juin 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimentement résolu;

QUE: La liste des chèques à émettre (nos 32999 à 33271) pour la période du 16 mai au 12 juin 2013 au montant de 2 439 736,04 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 332-06-2013
SIGNATURE D'UNE SERVITUDE
DE CONDUITE D'ÉGOUT

ATTENDU Que La Ville de Saint-Sauveur a procédé à la construction du réseau d'égout le long de l'Avenue Denofsky;

ATTENDU Que lors de la construction il y a eu empiètement sur le lot 3 899 984;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins de la servitude d'empiètement sur le lot 3 899 984 pour la construction du réseau d'égout le long de l'avenue Denofsky le tout tel que présenté dans une description technique préparée par Richard Barry, arpenteur-géomètre, datée du 22 mai 2013 sous le numéro de ses minutes 5664.

Le bureau de notaires Major, Lazure soit mandaté pour rédiger tous les documents pertinents aux fins de la présente servitude.

RÉSOLUTION 333-06-2013
PROTOCOLE D'ENTENTE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT
PINÈDE/RIVIÈRE-À-SIMON

ATTENDU Les intentions des promoteurs de procéder avec un projet de développement Pinède/Rivière-à-Simon;

ATTENDU Le règlement 296-2010 et ses amendements de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir en respect avec les exigences du règlement 296-2010 et ses amendements entre la Ville et le promoteur pour le projet de développement Pinède/Rivière-à-Simon.

RÉSOLUTION 334-06-2013
AUTORISATION DE LA SIGNATURE
D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
PROJET DE LA MARQUISE PHASE 2

ATTENDU Le projet de développement du secteur de la Marquise phase 2;

ATTENDU Le règlement 296-2010 et ses amendements de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et le promoteur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir en respect avec les exigences du règlement 296-2010 et ses amendements entre la Ville et le promoteur pour le projet de développement du secteur de la Marquise phase 2.

RÉSOLUTION 335-06-2013
AUTORISATION DE LA SIGNATURE
D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE
CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT MUNICIPAL

ATTENDU Le projet de construction d'un stationnement municipal sur les lots appartenant 2606313 Canada inc;

ATTENDU Le règlement 296-2010 et ses amendements de la Ville de Saint-Sauveur établissant les normes de construction des infrastructures et définissant les termes et conditions de la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Saint-Sauveur et les propriétaires des terrains;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur le protocole d'entente à intervenir en respect avec les exigences du règlement 296-2010 et ses amendements entre la Ville et 2606313 Canada inc.

RÉSOLUTION 336-06-2013
CONTRAT D'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES 2013

ATTENDU La demande de prix par le service des travaux publics et génie pour le contrat d'entretien des génératrices 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur des travaux publics et génie en date du 12 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

Que le directeur des travaux publics et génie est autorisé à retenir les services de la firme Drumco Énergie pour l'entretien des génératrice pour 2013 pour un montant de 9 717,30 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 337-06-2013
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE
PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 07-05-13 émise lors de la réunion du 29 mai 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 30 mai 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La deuxième avance de fonds suivante, pour l'année 2013, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 124 309,93 \$

2. Contribution de Saint-Sauveur :

77 824,68 \$

RÉSOLUTION 338-06-2013
279, RUE PRINCIPALE : « 9086-6070 QUÉBEC INC. »
GARDE-CORPS, PLANS 2013-093

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-00403 présentée le 21 juin 2013 pour la propriété du 279 Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-093, déposés en soutien à la demande de permis pour le 279 Principale.

RÉSOLUTION 339-06-2013
16, AVENUE DE LA GARE : « CAROL À GOGO »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2013-094

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0333 présentée le 15 mai 2013 pour la propriété du 16 avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-094, déposés en soutien à la demande de permis pour le 16 de la Gare.

RÉSOLUTION 340-06-2013
150, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « GAP »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-095

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0380 présentée le 25 février 2013 pour la propriété du 150 chemin du Lac Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-095, déposés en soutien à la demande de permis pour le 150 chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 341-06-2013
105 L, AVENUE GUINDON : « LES FACTORIES TANGER »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-096

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0381 présentée le 25 février 2013 pour la propriété du 105 L avenue Guindon;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-096, déposés en soutien à la demande de permis pour le 105 L avenue Guindon.

RÉSOLUTION 342-06-2013
228, RUE PRINCIPALE : « AXE IMMOBILIER »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-097

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0204 présentée le 24 avril 2013 pour la propriété du 228 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-097, déposés en soutien à la demande de permis pour le 228 Principale.

RÉSOLUTION 343-06-2013
220 RUE PRINCIPALE :
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, PLANS 2013-098

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0379 présentée le 22 mai 2013 pour la propriété du 220 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-098, déposés en soutien à la demande de permis pour le 220 Principale.

RÉSOLUTION 344-06-2013
4, RUE DAGENAI : GALERIE ET FENÊTRES,
PLANS 2013-099

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-00848 présentée le 2 novembre 2012 pour la propriété du 4 rue Dagenais;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-099, déposés en soutien à la demande de permis pour le 4 Dagenais.

RÉSOLUTION 345-06-2013
126, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « CARREFOUR IGA EXTRA »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-100

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0428 présentée le 27 mai 2013 pour la propriété du 126 chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute ouverture devrait être plus haute que large;

ATTENDU le critère qui prévoit que les grandes surfaces vitrées devraient être modulées pour reprendre les proportions traditionnelles des ouvertures;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-100, déposés en soutien à la demande de permis pour le 126 chemin du Lac Millette.

RÉSOLUTION 346-06-2013
164, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « BANANA REPUBLIC »
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2013-101

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0081 présentée le 25 février 2013 pour la propriété du 164 chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-101, déposés en soutien à la demande de permis pour le 164 chemin du Lac Millette.

RÉSOLUTION 347-06-2013
191, RUE PRINCIPALE : PEINTURE, PLANS 2013-113

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis présentée le 29 mai 2013 pour la propriété du 191 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-113, déposés en soutien au projet de rénovation pour le 191 Principale.

RÉSOLUTION 348-06-2013
2248, CHEMIN JEAN-ADAM «LES IMMEUBLES MARCIL»
DÉMOLITION, PLANS 2013-114

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis

2013-0389 présentée le 30 mai 2013 pour la propriété du 2248 chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve la demande de certificat d'autorisation pour démolir la propriété du 2248 Chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 349-06-2013
330, RUE PRINCIPALE : « MARTIN LEGAULT NOTAIRE »
ENSEIGNES SUR POTEAU ET COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-103

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0277 présentée le 7 mai 2013 pour la propriété du 330 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-103, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 330 Principale.

RÉSOLUTION 350-06-2013
423, RUE PRINCIPALE : « VIA CAPITALE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2013-104

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0320 présentée le 14 mai 2013 pour la propriété du 423 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-104, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 423 Principale.

RÉSOLUTION 351-06-2013
286, RUE PRINCIPALE : « RE/MAX LAURENTIDES »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2013-105

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0322 présentée le 14 mai 2013 pour la propriété du 286 rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-105, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 286 Principale.

RÉSOLUTION 352-06-2013
90, AVENUE DE LA GARE : « RESTO BAR GRILL CHEZ PHILIPPE »
ENSEIGNES SUR POTEAU ET À PLAT, PLANS 2013-106

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0268 présentée le 15 mai 2013 pour la propriété du 90 de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'une enseigne s'intègre à l'architecture du bâtiment, notamment par les couleurs;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2013-106, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 90 de la Gare.

RÉSOLUTION 353-06-2013
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 2 : « COIFFURE PASSION »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2013-107

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-00532 présentée le 27 juillet 2012 pour la propriété du 200 rue Principale local 2;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-107, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 200 Principale local 2.

RÉSOLUTION 354-06-2013
36, AVENUE FILION, LOCAL 203 :
« NANCY BEAUPRÉ, COACH PROFESSIONNELLE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-108

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0295 présentée le 8 mai 2013 pour la propriété du 36 avenue Filion local 203;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-108, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 36 avenue Filion local 203.

RÉSOLUTION 355-06-2013
36, AVENUE FILION, LOCAL 203 :
« ANNE GAUDREAU, COACH DE VIE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2013-109

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-0295 présentée le 8 mai 2013 pour la propriété du 36 avenue Filion local 203;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-109, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour le 36 avenue Filion local 203.

RÉSOLUTION 356-06-2013
LOTISSEMENT : CHEMIN DU LAC-DES-BECS-SCIE EST :
LOTS 295-1 À 295-4 ET 297-1 À 297-4, PLANS 2013-111

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2013-1024 présentée le 17 mai 2013 pour le lotissement chemin du Lac-des-Becs-Scie Est : Lots 295-1 à 295-4 et 297-1 à 297-4, plans 2013-111;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, quant à la rencontre de l'objectif et des critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2013-111, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement, à la condition qu'une contribution au fonds de parcs et terrains de jeux s'élevant 46 248 \$ soit acquittée.

RÉSOLUTION 357-06-2013
DÉROGATION MINEURE ACCORD DE PRINCIPE
455 CHEMIN DU LAC-DES-CHATS

ATTENDU l'application du règlement sur les dérogations mineures no 228-2008 à la demande de dérogation mineure présentée le 29 avril 2013 pour la propriété du 455 chemin du Lac-des-Chats;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation faite par le comité, lors de la séance régulière du 3 juin 2013, de ces critères d'évaluation du règlement, en lien avec la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage 222-2008, visant à régulariser la marge avant de 6,1 m au lieu de 9 m pour le bâtiment principal du 455 chemin du Lac-des-Chats.

RÉSOLUTION 358-06-2013
DÉROGATION MINEURE
RUE PRINCIPALE LE GROUPE INTERRA INC:
PLANS 2013-092

ATTENDU : La résolution 289-05-2013;

ATTENDU : L'avis public publié le 29 mai 2013;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à la grille d'usages et normes de la zone HS 242, apparaissant à l'annexe A du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre une hauteur maximale pour le bâtiment de 11,5 m, ainsi qu'à l'article 323. 167°, afin d'autoriser un dépassement à cette hauteur maximale pour un silo.

RÉSOLUTION 359-06-2013
DÉMOLITION DU 121 PRINCIPALE
«CONSULTATIONS DESMA INC» PLANS 2013-115

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation de démolir présentée le 5 juin 2013 pour la propriété du 121, rue Principale;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU l'appréciation du projet faite par le comité, lors de la séance extraordinaire du 5 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Claude Rodrigue et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve le certificat d'autorisation de démolir numéro 2013-0413 pour la propriété du 121, rue Principale.

RÉSOLUTION 360-06-2013
ACQUISITION DE CASES DE STATIONNEMENT
POUR LE 56 DE L'ÉGLISE

ATTENDU : La demande du 56 de l'Église en date du 10 mai 2013 pour l'acquisition de quatre (4) cases de stationnement pour permettre l'agrandissement d'un bureau de notaires;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur accepte l'acquisition de quatre (4) cases de stationnement par le 56 de l'Église selon le tarif en vigueur.

RÉSOLUTION 361-06-2013
OFFICIALISATION DE NOMS DE RUES

ATTENDU Les recommandations du Comité Consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 3 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE:

- 1) Le conseil municipal accepte l'appellation des chemins Lily, du Refuge, de l'Héritage et de la Réserve;
- 2) Une demande soit transmise auprès de la Commission de toponymie pour la reconnaissance officielle de ces noms de rue.

COMMENTAIRE 362-06-2013
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de mai 2013 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 37 permis d'émis dans le secteur résidentiel pour un total de 2 941 000 \$ et 3 permis d'émis dans le secteur commercial pour un total de 628 000 \$ soit un total à date en 2013 de 9 303 000 \$ comparativement à 9 523 000 \$ pour la même période en 2012.

RÉSOLUTION 363-06-2013
FÉLICITATIONS SYLVIE LEGAULT

ATTENDU Que Mme Sylvie Legault directrice adjointe du service de la vie communautaire a été honorée par la Société Nationale des Québécois qui lui a remis le Prix Artisan de la Fête nationale pour la région des Laurentides pour souligner la qualité et l'originalité de l'organisation de la Fête nationale à Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur s'associe à la Société Nationale des Québécois pour féliciter et remercier Mme Sylvie Legault pour son dévouement et la qualité de son travail dans l'organisation de la Fête nationale à Saint-Sauveur et ce depuis de nombreuses années.

RÉSOLUTION 364-06-2013
PAIEMENT DE FACTURE SKATEPARK

ATTENDU La résolution 16-01-2013 qui autorisait l'acquisition d'un module de jeu pour le skatepark de la firme Tessier Récréo-Parc suite à un appel d'offre public;

ATTENDU Qu'il est stipulé à la résolution 16-01-2013 que l'argent nécessaire pour la présente dépense provient du fonds de parc de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à Tessier Récréo-Parc le montant de 61 322,23 \$ incluant les taxes suite à la réception du module de jeu en question conforme au devis de soumission.

RÉSOLUTION 365-06-2013
PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU Que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Saint-Sauveur et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU Que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU Que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui

visent l'affirmation de son identité culturelles et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU Que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU Que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur, à l'instar de l'Assemblée Nationale du Québec, proclame Journées de la Culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

RÉSOLUTION 366-06-2013
CONSENTEMENT POUR LA VÉRIFICATION
DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

ATTENDU La nécessité du service de la Vie communautaire de faire la vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant dans les activités de loisirs;

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-03-06-2013 émise lors de la réunion du 5 juin 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Mesdames Ginette Gilbert, Sylvie Legault, Eve Pichette-Dufresne et Marie-Hélène Arseneault soient autorisées à faire la vérification d'identité des candidats et à remplir le formulaire de demande de vérification d'antécédents judiciaires.

RÉSOLUTION 367-06-2013
ACQUISITION D'UN ROULEAU
POUR LES TENNIS

ATTENDU La nécessité de remplacer le rouleau de tennis;

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-05-06-2013 émise lors de la réunion du 5 juin 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice de la vie communautaire le 11 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE La directrice du service de la vie communautaire soit autorisé à remplacer le rouleau de tennis par un rouleau Court Pac ROLCPC 24" de la compagnie PC Court au montant de 9 152,01 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 368-06-2013
EMBAUCHE SURNUMÉRAIRE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU Les rapports au conseil du directeur des ressources humaines en date du 28 mai et du 5 juin 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : a) Monsieur Samuel Philippe Dugré soit embauché pour occuper le poste de préposé temporaire entretien des parcs et ce à compter du 21 mai pour la période d'absence pour accident de travail de Monsieur Jean-Paul Legault au salaire horaire de 17,57 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur.

b) Monsieur Stéphane Angers soit embauché pour occuper le poste de préposé temporaire entretien des parcs et ce à compter du 10 juin jusqu'au 29 novembre 2013 au salaire horaire de 17,57 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur.

c) Monsieur Mathieu Lauzon soit embauché pour occuper le poste d'étudiant auprès du service des travaux publics et génie et ce à compter du 10 juin jusqu'au 30 août 2013 au salaire horaire de 13,73 \$ et selon les conditions de travail édictées à la convention collective présentement en vigueur.

RÉSOLUTION 369-06-2013
ENGAGEMENT ANIMATEURS CAMP DE JOUR

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la Vie Communautaire portant le numéro VC-02-06-2013 émise lors de la réunion du 5 juin 2013;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 12 juin 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve l'embauche des étudiants suivants pour l'été 2013 comme animateurs de camp de jour auprès du Service de la vie communautaire :

- Vickie Levac-Rondeau
- Laurence Butler
- Victor Lalond
- Audrey Lamoureux

RÉSOLUTION 370-06-2013
AIDE FINANCIÈRE TOURNOI DE GOLF
MORIN HEIGHTS

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf au profit d'organismes à but non lucratif de la municipalité de Morin Heights qui se tiendra le 27 août 2013, et ce, à raison de 195 \$ le billet.

RÉSOLUTION 371-06-2013
AIDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE GOLF DU MONT HABITANT

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur accepte de participer à la levée de fonds au profit du Musée de Ski des Laurentides organisée par le Mont-Habitant en se portant acquéreur de quatre (4) billets pour le tournoi de golf qui sera tenu le 22 août 2013, et ce, à raison de 160 \$ par billet.

RÉSOLUTION 372-06-2013
FONDATION MÉDICALE DES LAURENTIDES
ET DES PAYS-D'EN-HAUT : DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 juin 2013;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Lucie Régimbald Bélanger et unanimentement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays d'en Haut une subvention de l'ordre de 250 \$.

RÉSOLUTION 373-06-2013
PARTICIPATION – ASSISES ANNUELLES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

ATTENDU : Que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) organise la 72^e édition de ses assises annuelles les 26, 27 et 28 septembre prochain;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE :

- 1) Messieurs Michel Lagacé, Luc Leblanc et Gilles Léonard sont autorisés à assister aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) les 26, 27 et 28 septembre prochain;
- 2) Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION 374-06-2013
PAIEMENT DE FACTURE ACQUISITION DE PONCEAUX

ATTENDU Les travaux d'installation de ponceaux en complément avec les travaux de pavage 2013;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 12 juin 2013;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à H. Dagenais et fils la facture pour l'acquisition de ponceaux au montant de 17 734,06 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION 375-06-2013
FÉLICITATIONS ÉQUIPE D'HORTICULTEURS

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : Des félicitations soient adressées à l'équipe responsable de l'horticulture ainsi que tous les membres du personnel des travaux publics et génie qui ont participé à la création et à la construction du Jardin de la Paix.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 376-06-2013
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Gilles Léonard
Maire suppléant